



Appel à propositions FINCOME 2023
FINCOME LONGUE DUREE- Durée (3 mois à 12 mois)

**Projets de recherche et de formation -longue durée-
impliquant des Compétences Marocaines du Monde**

I- Contexte général

Le programme FINCOME est une action gouvernementale visant à faire contribuer les Compétences Marocaines du Monde (CMDM) au processus de développement du Maroc.

Dans ce cadre, le CNRST lance, avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger-Département des Marocains Résidant à l'Étranger- un nouvel appel à propositions -longue durée- pour soutenir la réalisation de travaux de recherche et d'expertises, impliquant des Compétences Marocaines du Monde (CMDM) et bénéficiant à une université publique ou à un établissement public d'enseignement supérieur, n'appartenant pas à une université, ou à un établissement public de recherche.

II- Objectifs de l'appel

- Mobiliser des CMDM et leur implication dans les efforts de développement du pays ;
- Mettre l'expertise des CMDM à la disposition des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur, n'appartenant pas aux universités, ou de recherche marocaine ;
- Encourager et faciliter le transfert de technologie et de l'expertise dans divers domaines.

Pour atteindre lesdits objectifs, Les contributions des CMDM peuvent porter sur les activités suivantes :

- Réaliser au Maroc des travaux de recherche, conjointement avec une structure de recherche ;
- Co-encadrer des thèses de doctorat et des projets de fin d'études ;
- Fournir des expertises dans divers domaines ;
- Contribuer au transfert de technologie et à la promotion de l'innovation ;
- Donner des cours et des séminaires à des étudiants et doctorants ;
- Contribuer à la création de structures de recherche communes ;

III- Nature et conditions du soutien apporté

1) Prise en charge

Dans le cadre de cet appel à propositions, le soutien financier accordé comporte :

- Le titre du voyage (aller/retour) ;
- Les **frais de séjour** au Maroc fixés à 750 Dhs/jour.



Les CMDM sélectionnées sont invitées de :

- **Séjourner au Maroc pendant toute la durée du projet ;**
- **Se consacrer pleinement à la réalisation des objectifs fixés, selon le calendrier arrêté entre l'expert et l'établissement bénéficiaire.**

Il est à signaler que si la nature du projet proposé nécessite des arrêts et/ou des déplacements à l'étranger de la CMDM, il est nécessaire de le mentionner et de le justifier dans la proposition du projet qui sera envoyée pour évaluation.

A titre exceptionnel, en cas de congé de maladie supérieur à trois mois consécutifs ou congé d'une durée, au moins égale à deux mois, faisant suite à un accident occasionnant une absence en cours de contrat, la durée initiale du contrat pourra être prolongée d'une durée égale à celle de l'arrêt, sans que cela puisse excéder une année.

Cette dérogation est valable à condition que l'expert en fasse la demande et présente à l'appui de sa demande les pièces justifiant l'arrêt de ses activités approuvées par le responsable de l'établissement d'accueil.

2) Conditions de la prise en charge du titre du voyage :

Le CNRST, avec l'appui de ses partenaires, se chargera de l'achat du billet d'avion, en classe économique, et le mettra à la disposition de l'expert (billet électronique).

Pour ce faire, l'expert doit communiquer un plan de vol (dates et villes de départ et d'arrivée). Le CNRST peut toutefois proposer un plan de vol alternatif et ce, soit en vue d'une meilleure commodité de l'expert, soit en vue d'optimiser les frais afférents à l'acquisition du titre de transport.

Nous rappelons que la réglementation en vigueur en matière de contrôle financier interdit le remboursement des billets achetés par des personnes tierces. De ce fait l'expert ne doit pas acheter lui-même son titre de voyage.

3) Modification du Plan de Vol

Aucune demande de modification du plan de vol n'est recevable une fois que le titre de voyage ait été émis. Toute modification du billet d'avion est à la charge de l'expert en fonction des conditions générales de vente.

IV- Éligibilité et modalités de participation

1) Les institutions hôtes bénéficiaires au Maroc

Peuvent bénéficier de ce programme :

- Les universités publiques ;
- Les établissements publics d'enseignement supérieur n'appartenant pas aux universités ;



- Les établissements publics de recherche ;
- Les acteurs socio-économiques intéressés par les activités de recherche et d'innovation.

2) Les Critères d'éligibilité des CMDM

La candidature est ouverte aux chercheurs marocains résidant à l'étranger, qui :

- Possèdent au moins **huit (8) ans d'expérience de recherche après le doctorat** ;
- **Ont publié au moins quinze (15) articles indexés** dans les bases de données bibliographiques reconnues, **durant les sept (7) dernières années (les brevets délivrés seront comptabilisés comme des publications indexées)** ;
- **N'ont pas résidé au Maroc pendant les trois dernières années ?** précédant la date de lancement du présent appel (**Avril 2023**).

Les chercheurs relevant du secteur privé n'ayant pas la possibilité de faire des publications peuvent candidater à condition d'accepter de faire une interview de sélection avec le comité d'experts-évaluateurs. Cette interview peut être fait à distance.

3) Les délais de soumission

La date limite du dépôt de dossier pour répondre à cet appel est le **31 juillet 2023 à 00h 00**. Le dossier complet doit être soumis à travers la plateforme du CNRST www.call.cnrst.ma.

V- Évaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées par les experts affiliés au CNRST selon les critères suivants :

- Le profil du Candidat : publications, appartenance à des réseaux, responsabilités, leadership, expérience en transfert de technologie ;
- La qualité scientifique et/ou technique des travaux de recherche à réaliser conjointement au Maroc avec une structure de recherche et/ou de l'expertise proposés : originalité, innovation, multidisciplinarité, pertinence par rapport aux priorités du pays ;
- Qualité et pertinence pédagogique des cours et séminaires proposés : pertinence des cours et leur originalité scientifique, technique et pédagogique, innovation, etc. ;
- La faisabilité de l'expertise proposée : la disponibilité d'infrastructures nécessaires à la réalisation des travaux de recherche au sein de l'institution hôte, le management des aspects opérationnels liés au séjour du CMDM ;
- Les impacts et valeur ajoutée de l'expertise proposée : nombre d'étudiants et de doctorants bénéficiaires, potentiel de développer des partenariats à long terme.

VI- Informations supplémentaires

Pour plus d'informations, prière d'envoyer un mail à l'adresse électronique dédiée à ce programme : (fincome@conf.cnrst.ma).